



PROJET EDUCATIF LOCAL

APPEL A PROJETS – PROGRAMMATION 2012

A travers le Projet Educatif Local, les différents services municipaux participent avec **leurs partenaires institutionnels et associatifs** à la mise en œuvre de la politique éducative globale de la commune.

Cette politique met l'accent sur le développement et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent en leur permettant de trouver sa place dans la cité et dans la société actuelle.

Son objectif est d'organiser une action globale, cohérente, lisible et transparente sur l'ensemble du territoire de la commune pour offrir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles, une réponse adaptée à leurs besoins, qui passe notamment par :

- ✚ L'harmonisation des différents temps de l'enfant dans une cohérence d'actions et d'interventions ;
- ✚ La recherche d'un meilleur équilibre entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- ✚ La proposition d'actions visant à compenser les inégalités dans l'accès à la culture et aux savoirs hors des temps scolaires ;
- ✚ Le renforcement du lien social et la création des conditions d'un apprentissage actif de la citoyenneté
- ✚ L'épanouissement des jeunes, en particulier dans les domaines sportifs et culturels.

Le Projet Educatif Local de la commune vise à toucher le maximum de public, avec une attention particulière aux publics en difficulté.

Toutes ces actions éducatives proposées, devront s'articuler autour des dispositifs existant sur la commune :

- le dispositif du Contrat Educatif Local (CEL)
- le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- les actions du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- le dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE).

Priorités par thématiques

3 axes prioritaires

Axe 1  La Parentalité

Axe 2  L'accompagnement vers l'âge adulte

Axe 3  Le Mieux vivre ensemble

Axe 1 La Parentalité

Dans le cadre de l'appel à projet, sont recherchées des actions susceptibles de « **valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents** » et en particulier dans cet objectif, des actions qui :

- ✚ Favorisent la responsabilisation des parents
(Confiance en soi, apprentissage de la langue, soutien des parents...)
- ✚ Favorisent la connaissance des autres,
- ✚ Favorisent la découverte de l'environnement,
- ✚ Favorisent l'accès aux loisirs et à la culture,
- ✚ Valorisent les compétences individuelles,
- ✚ Favorisent l'expression du public

Avec des effets attendus sur le public, notamment :

- ✚ La reconnaissance du rôle des parents
- ✚ La réappropriation du rôle de parents

Axe 2 L'accompagnement vers l'âge adulte

Sont recherchées des actions susceptibles « **d'accompagner l'apprentissage des codes et des règles de la vie adulte** » et « **d'aider l'individu à se construire, à se positionner dans la société** » et en particulier dans ces objectifs, des actions qui :

- ✚ Développent l'égal accès des enfants et des jeunes aux activités éducatives et de loisirs,
- ✚ Aident à la prise de parole et d'expression,
- ✚ Développent la prise d'autonomie et l'élaboration de projets,
- ✚ Permettent la connaissance de ses droits et de ses devoirs,
- ✚ Favorisent la découverte de son environnement, des moyens de communication,
- ✚ Favorisent la connaissance des autres,
- ✚ Permettent la mise en place d'actions d'information et de communication en matière de prévention des conduites à risques,
- ✚ Permettent l'apprentissage des règles d'hygiène et de santé

Avec des effets attendus sur le public, notamment :

- ✚ L'amélioration de la santé des publics concernés,
- ✚ L'augmentation de la participation du nombre d'enfants et de jeunes dans la mise en place d'activités,
- ✚ L'amélioration du lien parent / enfant / jeune,
- ✚ La diminution de conduites addictives,

Axe 3 Le Mieux vivre ensemble

Sont recherchées des actions susceptibles de « **favoriser la connaissance, la rencontre, l'échange et le respect entre tous les habitants** » et en particulier dans cet objectif des actions qui :

- ✚ Favorisent la solidarité et les échanges intergénérationnels,
- ✚ Favorisent la mixité sociale,
- ✚ Favorisent l'apprentissage des règles et des valeurs
- ✚ Favorisent la participation des habitants,

Avec des effets attendus sur le public, notamment :

- ✚ Le renforcement du lien intergénérationnel,
- ✚ Le développement du civisme,

L'évaluation

L'évaluation des différents dispositifs éducatifs existant sur le territoire (CEL, PRE, CLAS et REAPP) et des actions du Projet Educatif Local hors dispositifs éducatifs s'effectuera tout au long de la mise en œuvre du PEL afin de mesurer notamment :

- L'adéquation entre les effets attendus et la réalité de terrain,
- La pertinence
- La rigueur de la gestion

Comment déposer un dossier pour la programmation 2012 ?

Pour l'année 2012, une attention particulière sera portée aux projets déposés dans le cadre de l'Axe Parentalité.

Pour la programmation 2012, il existe sur la commune des dispositifs liés à l'éducatif, à savoir :

- ✚ le dispositif du Contrat Educatif Local (CEL)
- ✚ le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- ✚ les actions du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- ✚ le dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE).

Trois possibilités pour les porteurs de projet :

➡ Vous souhaitez solliciter une subvention dans le cadre du CLAS et du REAAP ou bien inscrire votre projet dans la programmation du CEL, **vous devez obligatoirement renseigner le dossier PEL 2012** (accompagné de la fiche projet 2012 et de la fiche bilan 2011 correspondant au dispositif sollicité) **et le retourner au plus tard le 31 janvier 2012 au coordonnateur PEL.**

➡ Votre projet ne s'inscrit pas dans les dispositifs suivants, et vous sollicitez une subvention dans le cadre du PEL, **vous devez obligatoirement renseigner le dossier PEL 2012** (accompagné de la fiche projet 2012 hors dispositifs) **et le retourner au plus tard le 31 janvier 2012 au coordonnateur PEL.**

➡ Votre projet s'inscrit dans le cadre du PRE ou du CUCS, et vous sollicitez une subvention, **vous devez obligatoirement saisir votre dossier projet sur le site de « Poliville » www.poliville.ville.gouv.fr, avant le 31 janvier 2012** (fiche bilan 2011 et fiche projet 2012).

Attention les dossiers qui n'auront pas été saisis en totalité à cette date et dans ces délais, ne seront pas examinés.

En effet, les trois groupes thématiques du PEL auxquels les opérateurs seront invités à présenter leurs projets, sont prévus la semaine du 13 au 17 février 2012.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour saisir votre dossier, des réponses à vos questions, des explications complémentaires, ...vous pouvez prendre contact avec le Coordonnateur du Projet Educatif Local au 05.63.78.22.73 ou jeunesse@ville-saint-juery.fr